

Un monument... Pourquoi faire?

Autor(en): **Margot, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera**

Band (Jahr): **38 (1987)**

Heft 1

PDF erstellt am: **03.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-393661>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Auch wenn es sich bei diesen Beispielen sicherlich um Ausnahmen handelt, zeigen sie eindrücklich, dass bei Restaurierungen von Gebäuden immer mit Bocksprüngen der Baugeschichte zu rechnen ist, oft dort, wo die Deutung des Bestandes einfach erscheint. Hier den Stand des Irrtums zu verringern ist die Aufgabe des Archäologen. Sein Misstrauen gegenüber scheinbar klaren Situationen treibt ihn zur Forderung, den Gesamtbestand zu erfassen, um das Detail genau einordnen zu können. Seine Neugier sollte als Beitrag zur Problemlösung und nicht als Überheblichkeit gegenüber bisherigen Kenntnissen gewertet, die unerwarteten Ergebnisse als Bereicherung und nicht als Störung empfunden werden. Auch wenn er den an das Objekt gebundenen Fragenkatalog der Denkmalpflege kennt, muss er daher der Frage «Warum müsst ihr denn immer alles wissen?» das klare Argument entgegenhalten, dass die intensive Bauforschung die einzige Garantie für die Sicherheit archäologischer Ergebnisse als Grundlage der Restaurierung bietet.

Die eingehende Kenntnis der Baugeschichte sollte zur unabdingbaren Forderung der Denkmalpflege werden, auch wenn der Arbeitsablauf dadurch nicht immer erleichtert wird. Denn schliesslich besteht ja überhaupt keine Auflage, dass die Befunde der Bauforschung alleine und ohne Berücksichtigung anderer Aspekte für die Restaurierung massgebend seien, doch werden zumindest die Entscheide im Wissen um den erhaltenen Bestand gefällt. Änderungen der Baugeschichte werden damit von Unruhestiftern zu willkommenen Hilfen, die Freiheit und nicht Zwang der Entscheidung sind.

1: Aargauische Denkmalpflege, Aarau. – 2: Daniel und Suzanne Fibbi-Aeppli, Grandson.

Abbildungsnachweis

Dr. Peter Eggenberger, Atelier d'archéologie médiévale, 1, Place du 14-Avril, 1510 Moudon

Adresse des Autors

PIERRE MARGOT

Un monument... Pourquoi faire?

Le point de départ des quelques réflexions qui suivent est l'abbatiale de Payerne, ou plutôt sa vie en tant que monument, aujourd'hui. Mais cette approche pourrait être faite au sujet de bien d'autres édifices.

L'église du Couvent clunisien de Payerne, reconstruite au XI^e siècle, a rempli, pendant trois cents ans, la fonction pour laquelle elle avait été construite. Au XV^e siècle le couvent a décliné, cela explique pourquoi l'édifice roman n'a pas été mis au goût du jour, et qu'il nous soit parvenu sans adjonctions gothiques importantes.

Lorsque la Réforme est imposée aux Payernois, il n'y a plus qu'une poignée de moines, qui se retirèrent en terres fribourgeoises.

Que fallait-il faire de l'église abbatiale? Ce n'est pas ici le lieu de refaire l'histoire dans ses détails, mentionnons seulement qu'elle échoit à la Ville de Payerne. Elle est mise temporairement à disposition de Jean Richonnet qui y fonde quelques cloches, puis Berne la reprinted en 1686 pour y installer les greniers. Récupéré par la Ville de Payerne en 1804 qui racheta à l'Etat de Vaud ce «bien national» le XIX^e siècle en fit une caserne, des dépôts communaux, le local des pompes à feu, un séchoir à tabac. Le narthex devint prison, après ouverture dans les murs du massif occidental de fenêtres pseudo-romanes (1816, arch. P.Regaux), le chœur, salle de gymnastique.

Premier intérêt pour l'édifice: 1850 l'architecte J.D.Blavignac fit des relevés et des gravures assez remarquables de ses chapiteaux, publiées en 1853. Ce n'est que tout à la fin du siècle que l'idée d'une restauration prit corps. L'abbatiale fut classée monument historique dans la 1^{ère} liste vaudoise, en 1899.

Entreprise en 1920 par la chapelle de Grailly et poursuivie sporadiquement, puis systématiquement, la restauration est en voie d'achèvement. En 1963, le 30 juin, l'édifice a été solennellement rendu au culte. Des travaux d'achèvement, en particulier la reprise de la restauration des peintures murales, ont été conduits après cette date.

Mais pourquoi avoir restauré l'abbatiale?

Est-elle plus «utile» aujourd'hui qu'au XIX^e siècle?

Si oui, quelle est cette utilité?

La question posée, la réponse n'est ni évidente ni simple.

Sans doute au début, y a-t-il eu tout d'abord un intérêt pour un monument du passé que l'on supputait prestigieux. La restauration était à la mode: Albert Naef avait suscité un vaste intérêt pour les édifices du passé et sa compétence, reconnue à l'étranger, lui avait permis de fixer les bases d'une doctrine qui, adaptée et améliorée au cours des décennies suivantes, reste valable.

Concours de circonstances aussi: un architecte (qui devait devenir syndic), Louis Bosset, un historien, Albert Burmeister, et quelques autres notables mettent sur pied une association privée à laquelle l'autorité locale confie la mission de conduire la restauration.

Mais l'association n'est pas le reflet de toute la population, c'est le petit groupe des amateurs convaincus. On ne fixe pas, semble-t-il, clairement à quelle fin l'édifice est destiné. Une velléité de «musée des monuments» se dessine, laisse quelques traces sous forme de moulages des ambons de Romainmôtier, de St-Maurice et de Baulmes, mais il n'y a pas de suite. C'est avant tout la résurrection de l'édifice qui est visée, sans que son intégration dans le site construit soit clairement réfléchi, et sans que sa destination soit fixée.

Après l'achèvement des fouilles et la restitution du sol, l'idée de réaffecter occasionnellement l'édifice au culte se fit jour. La date de 1963, choisie un peu arbitrairement pour marquer l'achèvement des travaux et le millénaire de la «fondation» du couvent, est l'occasion de célébrer cette «dédicace».

Mais dans la conscience des Payernois et des habitants de la Vallée de la Broye, que représente l'abbatiale?

Premier constat: bien que placée au centre de la ville, sur la moraine marquant le point haut du site, l'abbatiale est en dehors de la vie journalière qui se déroule dans la Grand Rue. Le marché s'installe bien un matin par semaine au pied des vieux murs, mais sans relation avec eux. Le site environnant l'abbatiale est malheureusement assez banal. Les abords de l'édifice, au nord, et le parvis de l'église paroissiale n'ont pas fait l'objet d'une réflexion et d'un aménagement cohérent. Ce sont des espaces à demi résiduels, sans caractère. Les immeubles circonvoisins, à part «l'abbaye neuve» du XV^e siècle finissant, devenue Maison de Ville puis Tribunal, sont sans valeur esthétique. Rien donc ne retient le citoyen ou le visiteur de passage. L'abbatiale est là fortuitement pourrait-on dire, au centre de la cité.

Payerne n'est pas un site touristique. La cité a sa personnalité, ses habitants ont leur caractère bien à eux. La vie locale, les brandons en sont le témoignage, ne doit rien à personne. Le touriste passe, visite l'abbatiale, mais ne s'arrête pas dans la ville. Cela est particulièrement le cas du tourisme de masse: le car déverse ses visiteurs à côté de l'édifice et les y reprend 15 à 20 minutes après. Si la flèche de l'abbatiale figure en bonne place sur les prospectus touristiques, sur les médailles de tir ou tout autre dépliant commercial, elle reste finalement plus un sigle que vraiment un signe d'identité. On embarrasserait sans doute fort nombre de Payernois en leur posant la question qui sert de titre à ces quelques lignes:

Un monument, pourquoi faire?

Les réponses seraient sans doute divergentes, ce qui explique que l'abbatiale reste malgré tout un peu un surplus, une relique du passé, belle évidemment, dont on est fier, mais que l'on ne sent pas, qui ne fait pas partie de la vie profonde. Et cela, le visiteur occasionnel le sent aussi. Il n'est pas accueilli dans un milieu humain, le guide est enthousiaste, bien documenté, serviable, mais il ne peut remplacer une chaleur humaine qui fait défaut.

Ceci dit sans aucun esprit de jugement à l'endroit des Payernois. Il ne peut en être autrement. L'abbatiale n'a plus de raison d'être profonde, la vie passe à côté d'elle, elle se fait sans elle.

Quelques cultes régionaux, des concerts d'orgues, des manifestations culturelles ne suffisent pas à redonner vie et âme à un édifice. Constat rigoureux, peut-être excessif... Il y a eu des heures exceptionnelles où tout avait repris vie, lors des fêtes du 1500^e anniversaire de St-Benoît par exemple, mais ce sont là résurrections éphémères. On peut les souhaiter fréquentes, mais la question reste ouverte:

Un monument, ça sert à quoi?

P.S. Ce texte était rédigé quand l'établissement d'une communauté de sœurs de St-Loup à Payerne a été confirmée.

Ces sœurs assureront l'accueil et célébreront dans l'abbatiale les offices journaliers. Saluons cette initiative qui apporte, en tous cas partiellement, une réponse à l'interrogation posée ici.